

COPIE

000478

16 OCT 2024

relative au recours de l'entreprise NEK CAMEROUN introduit dans le cadre de l'appel d'offres n°07/AONR/CIPM/MINESUP/PRO-ACTPF/2024 du 1^{er} avril 2024 pour le recrutement d'un Bureau d'études chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction d'une clôture et d'un bâtiment à la République du CAMEROUN faculty of health sciences (FHS) de l'Université de Buea

L'AUTORITE CHARGE DES MARCHES PUBLICS

ARRIVEES, 18 OCT 2024
N°

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu l'arrêté n°413/A/PR/MINMAP du 08 décembre 2020 portant organisation et fonctionnement du Comité chargé de l'Examen des Recours résultant des marchés publics (CER) ;

Vu la décision n°2021/205//CER/ARMP/DG/2021 du 20 avril 2021 constatant la composition du Comité chargé de l'examen des recours résultant des marchés publics ;

Vu le recours de l'entreprise NEK CAMEROUN du 21 mai 2024 ;

Vu l'avis technique de l'Agence de Régulation des Marchés (ARMP) du 23 août 2024 ;

Vu le procès-verbal de la séance du CER du 23 août 2024 ;

Vu les écritures et pièces du dossier ;

SUR LA RECEVABILITE

Considérant qu'il résulte de l'examen de ce dossier par le CER, que suivant les dispositions de l'article 174 (2) du Code des marchés publics, seuls les soumissionnaires non qualifiés à l'issue de l'analyse des offres techniques, dans le cadre d'une ouverture des plis effectuée en deux temps, peuvent introduire un recours au CER à cette étape de la procédure ;

Qu'il est établi que le recourant est admis au stade de l'analyse financière des offres ;

Qu'il échel de déclarer ce recours irrecevable pour défaut de qualité, d'en informer le recourant et de transmettre cette décision au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM ;

EN CONSÉQUENCE :

1. Déclare le recours de l'entreprise NEK CAMEROUN irrecevable ;
2. Dit que la présente décision sera notifiée au recourant et transmise au Directeur Général de l'ARMP pour publication au JDM. /-

Copie :

- MINESUP ;
- DG/ARMP ;
- Pd/CER ;
- Intéressé (NEK CAMEROUN).

Yaoundé, le 16 OCT 2024

